

VILLE DE CAVALAIRE SUR MER

La réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

JEUDI 18 MARS 2021 à 16 heures 30,

Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville

CAVALAIRE SUR MER

L'ordre du jour est le suivant :

ADMINISTRATION GENERALE

1. Avis sur le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la commune de BRENON au SYMIELECVAR
2. Avis sur le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la commune du VAL au SYMIELECVAR
3. Avis sur le transfert de la compétence optionnelle n°8 de la commune de la CADIERE D'AZUR au SYMIELECVAR
4. Approbation de la convention de mise à disposition de services entre le SIVOM du littoral des Maures et la commune de Cavalaire-sur-Mer
5. Modification des statuts de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez suite au transfert de la compétence «Organisation de la mobilité»
6. Modification des statuts de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez suite au transfert de la compétence «Etudes et prévention destinées à concourir à la politique contre les nuisances générées par les aéronefs»

MARCHES PUBLICS - TRAVAUX

7. Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commande entre la commune de Cavalaire-sur-Mer et la SPL Port Heraclea
8. Approbation du dossier de consultation des entreprises pour le marché de voirie
9. Renouvellement de la Délégation de Service Public des plages 2022 - 2030

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES